

RAPPORT

ANNUEL

2021



Ce document regroupe le rapport moral du président fondateur, Thierry Velu, le rapport d'activité, le rapport financier 2021, ainsi que les projets pour l'année 2022.

Il permet de retracer une année de travail des équipes de terrain et du siège de l'association.

Une place prépondérante a été consacrée aux activités d'intervention du GSCF, qui constituent le cœur et la raison d'être de notre organisation.

L'ensemble des éléments du rapport fait suite à la réunion du conseil d'administration en date du 16 juin 2022 et de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 18 juin 2022.



RAPPORT ANNUEL



2021

Sommaire

- 05.** Nous Connaître
- 07.** Rapport moral du Président
- 11.** Rapport d'activité
- 21.** Les missions
- 41.** Rapport financier
- 55.** Perspective

Le GSCF a été fondé en 1999 par Thierry Velu, sapeur- pompier professionnel.

L'Association est une Organisation de Solidarité Internationale (OSI) qui a pour objet de :

- porter secours et assistance aux personnes victimes de séismes, d'ouragans, d'inondations, d'attentats ou de toute autre catastrophe d'origine naturelle ou humaine dans le monde ;
- d'effectuer des opérations humanitaires à caractère urgent ou s'inscrivant dans la durée ;
- de diffuser le plus largement possible les informations concernant les risques majeurs de catastrophes auprès des différents publics dans le cadre d'une démarche de prévention ;
- de former dans tous les domaines concernant les secours (secourisme, incendie, humanitaire...);
- de prendre en charge et d'effectuer des opérations d'assistance et de soutien pour le compte de compagnies privées (sociétés, assurances, hôtels...).

Dans ce cadre, l'Association, dans la mesure du possible, oeuvre en collaboration avec les organismes internationaux, les gouvernements ou autorités locales des pays éprouvés, ainsi qu'avec les organisations publiques ou privées et les collectivités nationales ou régionales qui, dans ces mêmes pays, font appel à elle. L'Association se réserve le droit de prendre l'initiative d'envoyer, dans la mesure de ses possibilités, des équipes de secours d'urgence aux populations éprouvées. L'Association se réserve également le droit de refuser sa participation sur décision du Président.

D'une manière générale, l'Association pourra réaliser toutes actions lui permettant de favoriser la réalisation de son objet.

Le GSCF est une association à vocation internationale. L'association rassemble majoritairement des sapeurs - pompiers et reste ouverte aux autres professions utiles à sa mission.

Le GSCF apporte aide et assistance aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, sans aucune discrimination de race, religion, philosophie ou politique.

Il agit dans la plus stricte neutralité et en toute impartialité.

Nous réaffirmons notre foi en l'impératif humanitaire et en sa primauté. C'est dire que nous sommes convaincus que toutes les mesures possibles doivent être prises pour prévenir ou atténuer les souffrances humaines qu'engendrent conflits et calamités, et que les populations ainsi touchées sont en droit d'attendre protection et assistance.

C'est sur la base de cette conviction, reflétée dans le droit international humanitaire et basée sur le principe d'humanité, que nous offrons nos services en qualité d'ONG. Nous agissons conformément aux principes d'humanité et d'impartialité.

Nous nous engageons à maintenir une totale indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse lors de missions.

Volontaires, nous mesurons les risques et périls des missions que nous accomplissons et ne réclamerons pour nous ou nos ayants droit aucune compensation autre que celle que l'association sera en mesure de nous fournir.

Les normes d'intervention appliquées par le GSCF se basent sur l'expérience des agences humanitaires en matière d'assistance. Si la mise en oeuvre de ces normes dépend de tout un ensemble de facteurs dont beaucoup échappent à notre contrôle nous nous engageons néanmoins à nous efforcer systématiquement de les respecter et nous acceptons de rendre compte de nos actions.

En adhérant au GSCF, nous nous engageons à n'épargner aucun effort pour que les personnes affectées par une catastrophe aient, au moins, accès à l'essentiel (eau, assainissement, nourriture, nutrition, abris et soins médicaux) afin de satisfaire leur droit fondamental de vivre dans la dignité. À cette fin, nous continuerons à encourager les gouvernements et les autres parties à honorer leurs obligations découlant de la législation internationale des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des Réfugiés.

Nous sommes prêts à rendre compte du respect de cet engagement et à mettre en place des systèmes de vérification de nos interventions et comptes. Nous reconnaissons que notre responsabilité fondamentale est celle que nous assumons vis-à-vis de ceux que nous nous efforçons d'aider.

2021

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT





Nos valeurs associatives,
nos convictions et les
convictions que j'ai depuis
la création du GSCF doivent
perdurer.

Chers donateurs, partenaires,
amis, collègues...,

Ce rapport est édité à
l'occasion de notre 23e
assemblée générale, qui nous
permet de retracer les
événements de l'année 2021.

L'année que nous avons vécue
restera une année inédite, et
surtout compliquée, en raison
notamment de la crise de la
COVID-19, mais aussi parce
que le GSCF a dû mobiliser
ses capacités à un niveau
exceptionnel afin de s'adapter
à la situation et de répondre
aux urgences, tout en
poursuivant son
développement et sa
professionnalisation.

Avant d'aller plus loin dans ce
rapport, et de retracer les
événements et les actions qui
ont marqué cette année
écoulée, je voudrais adresser
une pensée particulière à
Nathalie COSTES, qui nous a
quittés en 2021. Nathalie m'a
particulièrement soutenu lors
de l'édition de mes ouvrages
humanitaires, et elle était
également présente auprès du
GSCF pour ses articles.
Nathalie était éditrice et
rédactrice ; nous ne
l'oublierons pas.





Les défis que nous avons dû relever ont été sans précédent depuis notre création, en 1999, et d'une ampleur telle que même une structure de secours comme le GSCF a dû développer des trésors d'ingéniosité pour poursuivre ses actions d'assistance et maintenir le cap pour les projets mis en place.

Au-delà des problèmes liés à la pandémie, nous avons eu à subir un manque de personnel pour notre gestion administrative, et ce, malgré plusieurs offres d'emploi.

En dépit de ces contraintes, nous avons su réagir avec beaucoup de responsabilité, mobilisant l'ensemble de nos ressources humaines et opérationnelles pour nous adapter et affronter les effets de la crise sanitaire mondiale. Cela nous a permis d'intensifier nos interventions et de maintenir nos objectifs.

Comme nous l'avons évoqué en 2019 dans notre programme de développement, nous avons dû prendre des décisions afin de disposer de capacités suffisantes dans les prochaines années pour que notre ONG puisse répondre aux besoins émergents, et plus particulièrement aux catastrophes naturelles ou humaines.

J'aurai l'occasion, dans ce rapport, de revenir sur ce point, et plus particulièrement sur notre dette. Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de ce que nous faisons. D'une petite association créée en 1999, nous avons mis en place un programme de développement et de professionnalisation.

Nos besoins sont énormes pour arriver à nos objectifs, que ce soit sur le plan financier, humain, matériel ou logistique, mais aussi sur le plan des infrastructures bâties. En effet, concernant ce dernier point, nos bâtiments sont trop dispersés et nous allons devoir nous regrouper avec un pôle unique regroupant des bureaux, et surtout disposer de notre matériel pour intervenir le plus rapidement possible.

À l'avenir, nous continuerons à compter sur ces changements, car ils s'inscrivent directement dans notre stratégie opérationnelle à long terme visant à mener des interventions d'urgence décentralisées et plus réactives.

Bien entendu, le chemin est encore long, et nous devons garder la tête froide, mais surtout rester humbles. Même si nous nous dirigeons vers une professionnalisation, nous devons préserver nos valeurs associatives et poursuivre ce dialogue auprès des personnes que nous assistons, sans arriver, comme certains, avec de gros sabots, oubliant que nous côtoyons des humains.

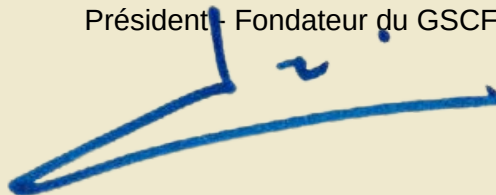
Nos valeurs associatives, nos convictions et les convictions que j'ai depuis la création du GSCF doivent perdurer. Nous devons également nous démarquer de certaines structures qui, volontairement, ne veulent pas voir la réalité. Il est vrai que très peu de présidents d'ONG importantes se rendent sur le terrain au côté des travailleurs humanitaires et des victimes. Faire de l'humanitaire et défendre les personnes à la rue ne veut pas dire tout accepter et fermer les yeux sur ces dérives au nom de l'humanitaire. J'ai toujours été personnellement contre l'assistanat, mais pour un accompagnement. La dépendance au « tout doit m'être acquis » n'est aucunement une solution ici en France ou dans les pays dans lesquels nous intervenons.

Nous devons donner des moyens, aider, soutenir, secourir et sauver, et nous poursuivrons dans ce sens.

Pour finir, je souhaiterais remercier toutes les personnes qui nous soutiennent à travers le monde.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Thierry VELU
Président - Fondateur du GSCF

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop at the end, and a vertical stroke crossing it near the beginning.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

RAPPORT DU GSCF
ANNÉE 2021



Beyrouth 2021

GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
identifiée au RNA sous le n° W624000033
Siège social : Villeneuve-d'Ascq

Réunion du conseil d'administration du
16 juin 2022

Le 16 juin 2022, à 20 h 30, les membres du conseil d'administration se sont réunis sur convocation du président, en date du 2 mai 2022.

Ce conseil d'administration est tenu afin de présenter le bilan à l'assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 18 juin 2022.

Monsieur Thierry VELU, en sa qualité de président de l'association, préside la séance, qui se déroule en visioconférence.

Le président arrête la feuille de présence signée par voie électronique par les membres présents et constate que l'ensemble des membres du conseil d'administration sont présents.

Le président rappelle que la réunion du conseil d'administration est invitée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

Conseil d'administration

Président : Thierry VELU

Vice-présidente : Émilie COQUEL

Administrateurs :

Gentil DE PASSOS

Damien DUPETY

Michel BUISSON

Damien EVRARD

Commissaire aux comptes

Madame Audrey GUGGINO-CRENU, commissaire aux comptes représentant le cabinet Mazars, est également présente. Chaque administrateur présent a été invité à prendre la parole.

L'ensemble du conseil d'administration est présent.

Ordre du jour :

1. Bilan de l'exercice écoulé
2. Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, et approbation de ces comptes
3. Affectation du résultat de l'exercice écoulé
4. Quitus
5. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours
6. Modification du conseil d'administration
7. Questions diverses

1 Bilan de l'exercice écoulé

Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en présentant le rapport moral et annuel au conseil d'administration.

Lecture est réalisé sur le rapport de l'année 2021.

Le président appelle à approuver le rapport.

Résultat des votes :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 Examen des rapports et comptes annuels pour l'exercice écoulé, et approbation de ces comptes

Le président donne la parole à Madame Audrey GUGGINO-CRENU, commissaire aux comptes représentant le cabinet Mazars.

Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

– un total « produits » de 1 127 772 euros ;

– un total « charges » de 3 856 272 euros ;

– un résultat de -2 728 500 euros.

Le président souhaite rappeler, comme évoqué dans le rapport financier, que ce déficit, fait suite à des emprunts afin de développer le GSCF.

À la fin de l'exercice, nous disposons de 95 423 euros

Le conseil d'administration examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le CA ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, le CA approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le bureau.

Le bilan est annexé au rapport annuel du GSCF, incluant les observations du commissaire aux comptes.

Résultat des votes :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après lecture faite par le commissaire aux comptes concernant les conventions réglementées, il est procédé à l'approbation desdites conventions par les membres du conseil d'administration.

3 Affectation du résultat de l'exercice écoulé

Après en avoir délibéré, le CA décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : report à nouveau.

Résultat des votes :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 Quitus

Le conseil d'administration se prononce pour donner quitus au bureau pour sa mission.

Résultat des votes :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités.

Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours.

L'ensemble de ce programme est transmis *via* le rapport annuel de l'année 2021, dans la rubrique « Projets 2022 ».

Résultat des votes :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6 Modification du conseil d'administration

Le président informe les membres du bureau qu'il a demandé à Damien EVRARD de quitter le conseil d'administration courant 2022. En effet, Damien a été recruté en qualité d'assistant au côté du président. Même si son poste peut être maintenu, le président ne souhaite pas de doublons dans la direction du GSCF.

Damien EVRARD quittera ses fonctions au sein du conseil d'administration du GSCF d'ici quelques mois. Conformément à l'article 6 des statuts du GSCF, le président nommera une nouvelle personne au CA. Un appel à candidatures sera réalisé prochainement pour que des adhérents rejoignent le conseil d'administration.

Cette élection, sauf assemblée générale extraordinaire, sera réalisée en 2023.

Dans l'attente de son remplacement, Damien aura uniquement un avis consultatif.

7 Questions diverses

Le président informe le conseil d'administration qu'il souhaite ajouter une adresse de correspondance au GSCF, qui sera la même que celles d'Urgence SDF et du FDD : 1-3 allée Lavoisier – 59650 Villeneuve-d'Ascq. Cette adresse est vouée à devenir l'adresse du siège du GSCF avant la fin de l'année.

Résultat des votes :

Voix pour : 6

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H30 .

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Le Président pour le Conseil d'administration

Signé par Emile COQUEL
Le 20/06/2022

Signed with
 universign 

Signé par Gentil DEPASSOS
Le 20/06/2022

Signed with
 universign 

Signé par Damien DUPETY
Le 20/06/2022

Signed with
 universign 

Signé par Michel BUISSON
Le 20/06/2022

Signed with
 universign 

Signé par Damien EVRARD
Le 20/06/2022

Signed with
 universign 

GROUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANÇAIS
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Identifiée au RNA sous le n° W624000033
Siège social : Villeneuve-d'Ascq

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
18 juin 2022

Le 18 juin 2022, à 15 h 30, les membres se sont réunis en assemblée générale sur convocation du président, en date du 2 mai 2022.

Monsieur Thierry VELU, en sa qualité de président de l'association, préside la séance.

Conformément à nos statuts (article 10), nous devons établir, dans les six mois suivant la fin de chaque exercice social, les comptes annuels et le rapport d'activité, et fournir le rapport du commissaire aux comptes.

Le président rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

1. Bilan de l'exercice écoulé
2. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

1) Le président fait le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Celui-ci présente son rapport et le procès-verbal faisant suite à la réunion du conseil d'administration en date du 16 juin 2022.

Sont évoquées :

La gestion et les activités de l'association au cours de l'exercice 2021.

Son exposé porte notamment sur :

- la stratégie mise en œuvre et les mesures adoptées tendant à la réalisation de l'objet de l'association ;
- les activités de l'association ;
- les événements organisés ;
- le fonctionnement de l'association ;
- les ressources et les dépenses.

2. Stratégie, programme et projets pour l'exercice en cours

Le président expose la stratégie de poursuite du développement de l'association et de ses activités, dans le cadre des orientations définies par le conseil d'administration.

Il indique les axes de travail et les lignes directrices fixées.

Le président évoque ensuite le programme et les projets de l'association pour l'exercice en cours.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Pour le GSCF,
Le Président



Organigramme du GSCF au 20 juin 2022

Conseil d'administration

PRESIDENT : Thierry VELU Thierry

VICE -PRESIDENT : Emilie COQUEL

ADMINISTRATEURS :

Gentil DE PASSOS

Damien DUPETY

Michel BUISSON

Damien EVRARD

Cadres et responsables

Directrice administrative : Charlène LOTH-VELU

Assistant du président : Damien EVRARD

Relations avec les donateurs : Lory DEMARETZ

Autres

Site Internet : Société Mobile Money – Cédric SAULET

CRM : Société TOP DATA – Frédéric BEGHI

Comptable : Société BDL – Éric VANNESTE

Commissaire aux comptes : Groupe MAZARS – Audrey GUGGINO CRENU

Cabinet d'avocats : Groupe TAJ, à Lille

Communication : Société Armae Marketing – Virginie BOMPOINT

Portraits Adhérents : Vocal Concept – Catherine DEGANS

Magazine du GSCF : Bureau de coordination Marseille

Fonction interne

Il est prévu, en 2022, de réorganiser l'organigramme concernant les responsabilités internes au sein du GSCF.



LES MISSIONS

L'AIDE D'URGENCE CONSTITUE CERTES LA PREMIÈRE MISSION DU GSCF, MAIS, GRÂCE À L'EXPÉRIENCE ET AUX CONNAISSANCES QUE NOUS AVONS ACQUISES SUR LE TERRAIN, NOUS SOMMES BIEN PLACÉS POUR TRAVAILLER SUR DES PROGRAMMES DE PRÉPARATION AUX CATASTROPHES

L'objectif premier du GSCF est d'intervenir le plus rapidement possible lors de la survenue d'une catastrophe naturelle ou humaine, afin de réaliser des sauvetages et de soigner les victimes.

Parallèlement, nous faisons don de moyens matériels et nous formons les secours des pays vulnérables pour leur permettre d'intervenir dès les premières heures d'une catastrophe.

L'aide d'urgence constitue certes la première mission du GSCF, mais, grâce à l'expérience et aux connaissances que nous avons acquises sur le terrain, nous sommes bien placés pour travailler sur des programmes de préparation aux catastrophes. Nous sommes convaincus que la préparation aux catastrophes naturelles permet de sauver des vies et de réduire le risque de nouveaux désastres.

Elle montre que nous sommes loin d'être impuissants face aux phénomènes naturels.

France

Date : Année 2021



La réponse des pompiers humanitaires du GSCF est apportée dès début mars 2020, en répondant aux besoins matériels des personnes en première ligne en France.

Des milliers de masques, gants, bidons de solution hydroalcoolique, etc. sont offerts aux personnels soignants, aux hôpitaux, aux maisons de retraite, aux médecins, aux infirmiers et aux personnes en première ligne, totalement oubliées par l'État, qui, à l'époque, par manque d'anticipation, ne disposait pas de masques en quantité suffisante.

La COVID-19 est partout. Sa propagation et son impact sur les populations de toutes les régions du monde ont conduit à une crise planétaire.

À la suite de cette crise, les pompiers humanitaires du GSCF ont poursuivi leurs actions en 2021 en effectuant des distributions de masques, de solution hydroalcoolique, de gants, etc.

Lutter contre l'épidémie de coronavirus



Photo transmise au GSCF pour nous remercier d'un don de gel hydroalcoolique et de masques "Département 38"



Anne Roumanoff

👉 Remerciements au #GSCF #GroupeSecoursCatastropheFrançais et sa représentante #CharlèneLoth pour nous aider à améliorer le quotidien des soignants . Solidarité avec les soignants

Merci à

pour son soutien dans les Hauts-de-France et ses dons de GELS HYDROALCOOLIQUES, CHARLOTTES et GANTS.

5 flacons + 300ml de gel hydroalcoolique à Cabinet Idel / Montescourt-Lizerolles (02)
5 flacons + 300ml de gel hydroalcoolique à Centre de rééducation / St Gobain (02)
50 charottes + 5 flacons de gel hydroalcoolique à EPHAD Petites soeurs des pauvres / Escaudouvres (59)
10 flacons de gel hydroalcoolique à ADMR / Crèvecœur-sur-Escaut (59)
50 charottes + 1L de gel hydroalcoolique à FAM La Ferme au Bois / Genech (59)
50 charottes + 1L de gel hydroalcoolique à APAJH du Nord / Lille (59)
50 charottes + 300ml de gel hydroalcoolique à ADMR / Normain (59)
10 flacons + 300ml de gel hydroalcoolique à ADHAP / Orchies (59)
10 flacons de gel hydroalcoolique à Hôpital / Seclin (59)
1 flacon de gel hydroalcoolique + 100 paires de gants à ADAR / Villeneuve d'Ascq (59)
1L de gel hydroalcoolique à EHPAD / Wattrelos (59)
10 flacons de gel hydroalcoolique + gants ADMR / Frévent (62)

Merci au GSCF pour leur implication et leur promesse de nous accompagner.

Solidarité
avec les
soignants

« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »

Solidarité avec les Soignants

👉 Remerciements au #GSCF #GroupeSecoursCatastropheFrançais et sa représentante #CharlèneLoth pour nous aider à améliorer le quotidien des soignants ❤️

👍❤️ 101

2 commentaires 6 partages

👍 J'aime

💬 Commenter

🔗 Partager



Le GSCF a dépensé sans compter en 2020 et en 2021 pour lutter contre l'épidémie de la COVID-19 afin de soutenir, dans un premier temps, les soignants, mais aussi les plus vulnérables.

Nous souhaitons remercier les collectivités qui nous ont soutenus, notamment le conseil général du Pas-de-Calais et son président, Monsieur Jean Claude LEROY, qui a répondu présent à notre appel.

Ce sont des milliers de personnes que nous avons soutenues, des centaines de collectivités et services publics...

France

Date : année 2021



Les adhérents du GSCF ont participé à de nombreuses maraudes en soutien à l'association Urgence SDF.

L'association Urgence SDF, créée par le GSCF, est destinée à soutenir les personnes à la rue.

Ces actions ont permis de mobiliser les adhérents du GSCF, mais aussi le matériel du GSCF, et notamment les véhicules.



Croatie

Date : janvier et février



Le 29 décembre 2020, un séisme de magnitude 6,4 a touché la Croatie, provoquant l'effondrement d'immeubles et des dégâts très importants dans la ville de Petrinja, dans le centre du pays.

Suite à une demande officielle des sapeurs-pompiers du pays et afin de poursuivre la sécurisation des bâtiments, le GSCF a réalisé une préparation de matériel en janvier et a acheminé le matériel le 3 février auprès de ses collègues pompiers croates.

L'envoi était composé de groupes électrogènes, lots de sauvetage, matériel d'éclairage, tronçonneuses, matériel de déblaiement, EPI, matériel médical, etc.



Portugal

Date : mars



À la suite d'une demande émanant des sapeurs-pompiers volontaires de Viana Do Castelo concernant des besoins importants en termes de masques et de solution hydroalcoolique pour lutter contre la COVID-19, le GSCF a répondu présent en envoyant une équipe sur place.

L'équipe du GSCF, arrivée le 24 mars 2021, a réalisé un apport de 30 000 masques en tissu n° 1 et de 700 litres de solution hydroalcoolique.



Portugal

Date : mai



À la suite de l'intervention du mois de mars 2021 au Portugal, les sapeurs-pompiers chez qui nous nous étions rendus nous ont informés du fait qu'ils manquaient de gants médicaux et qu'ils avaient un problème d'approvisionnement.

Afin de poursuivre notre soutien dans le cadre de la pandémie, nous avons décidé de fournir aux pompiers plus de 5 000 gants pour répondre à l'urgence.

Parallèlement, nous avons offert 68 vestes d'intervention incendie textile aux sapeurs-pompiers volontaires de Viana Do Castelo. En effet, le responsable de l'équipe du GSCF qui a réalisé la mission de mars nous avait informés du manque important de vestes d'intervention pour les sapeurs-pompiers.

Cette mission, au-delà du soutien en matériel, a eu pour objectif de déterminer les projets futurs au Portugal.

Plusieurs réunions nous ont permis d'établir un calendrier de projets de soutien avec nos homologues.



Belgique

Date : juillet



Les inondations de juillet 2021 en Europe affectent l'Europe de l'Ouest, et plus particulièrement l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Les 14 et 15 juillet 2021, les cours d'eau de plusieurs bassins fluviaux d'Europe de l'Ouest débordent, notamment l'Ahr, en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, provoquant une catastrophe naturelle. La crue est due à un niveau de précipitations record pour la saison. En Europe, il s'agit de l'une des pires catastrophes naturelles du début du XXI^e siècle en nombre de victimes.

À la suite de ces inondations, le GSCF engage dès les premières heures des équipes de secours en Belgique. Ainsi, deux équipes de secours sont envoyées en Belgique et travailleront aux côtés des pompiers du pays.





Belgique juillet 2021

Liban

Date : octobre



Deux puissantes explosions secouent Beyrouth (Liban) le mardi 4 août 2020. Dès les premières heures, le GSCF dépêche une première équipe de secours, rejointe 48 heures après par une seconde équipe.

Nous n'avons pas oublié le Liban.

Depuis la catastrophe, le GSCF maintient des liens très étroits avec les sapeurs-pompiers de Beyrouth.

À la suite d'une demande des pompiers de Beyrouth, le GSCF a réalisé un apport de matériel.

Ainsi, un drone, des explosimètres, du matériel de secours, des équipements de protection individuelle, des médicaments, du matériel de soins et de diagnostic, etc. ont été acheminés au Liban.

Une formation a été réalisée sur le matériel apporté et sur le drone.



France

Date : décembre

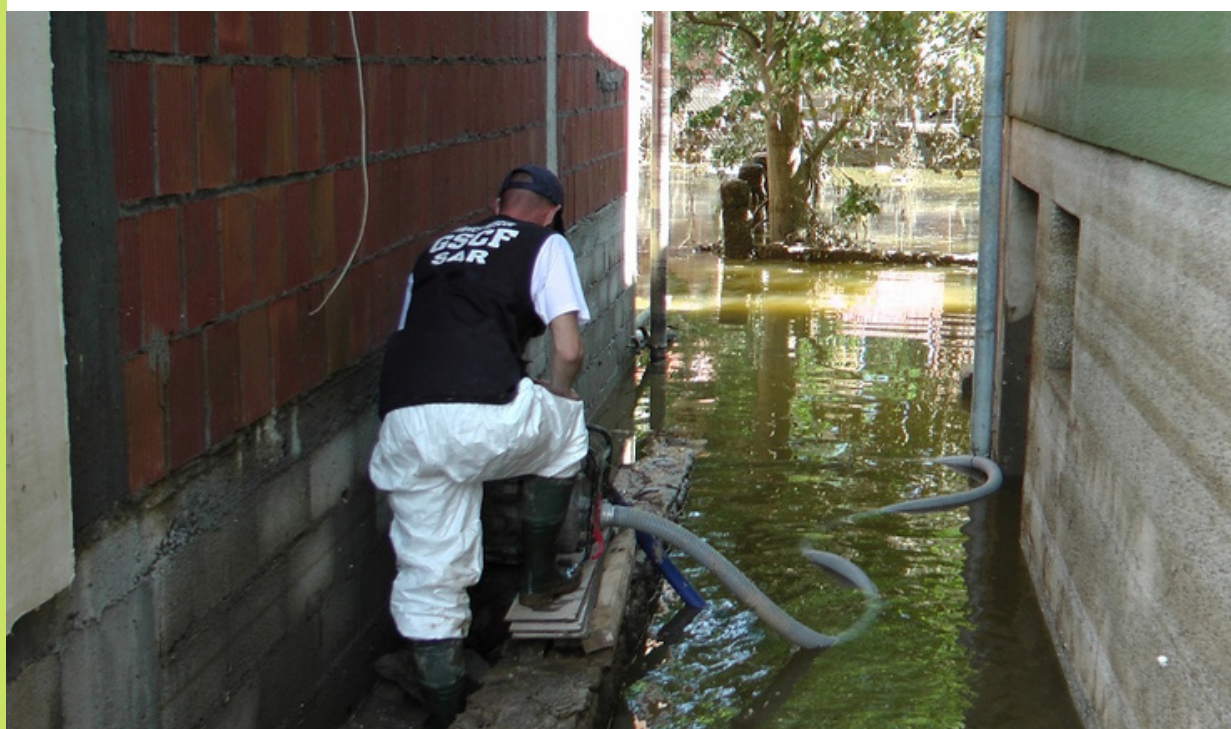


Le GSCF crée une réserve opérationnelle de matériel.

Cette première en France permet de mettre gracieusement à disposition du matériel de première nécessité pour les collectivités impactées par une catastrophe naturelle et de répondre à des besoins de logistique pour les associations.

Site internet : www.reserve-operationnelle-gscf.org

Mise en place de la réserve opérationnelle



Les pompiers humanitaires du GSCF interviennent là où les autres ne vont pas !





ÉVÉNEMENT

**CHAQUE JOUR, LE GSCF
RÉALISE DES ACTIONS.
VOUS RETROUVerez SUR
CES PAGES LES
ÉVÉNEMENTS QUI NOUS
ONT LE PLUS MARQUÉS
EN 2021.**

Juin

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, en collaboration avec la société Chargeurs Healthcare Solutions – Novacel, nous avons proposé d'offrir aux acteurs des secours et de la santé des flacons de 750 ml et 500 ml de gel hydroalcoolique.

Juillet

Signature d'un partenariat pour une nouvelle technologie dans l'alerte, le suivi et la remontée des informations

Les pompiers humanitaires du GSCF ont signé au mois de juillet un partenariat avec la société Global Smart Rescue dans le cadre du développement de la « Little Alert Box », un boîtier hyper intelligent qui permet de réaliser des remontées rapides d'information auprès d'un poste de commandement, mais qui permettra également aux équipes sur le terrain de disposer d'informations pour les prises de décision.



Ce boîtier a été testé en conditions réelles lors de la mission du mois d'octobre au Liban.

Septembre

Hommage « 20 ans déjà »

Ce 11 septembre 2021, nous nous sommes souvenus.

Le GSCF était présent au World Trade Center.

Le 11 septembre 2001, quatre avions de ligne américains sont détournés par des terroristes. Deux d'entre eux s'écrasent contre les tours du World Trade Center, qui s'effondrent. Le troisième s'écrase sur le Pentagone et le quatrième au sud-est de Pittsburgh.

Vingt ans après l'attentat le plus meurtrier du XXI^e siècle, les pompiers humanitaires se souviennent, et aucun d'entre nous n'oubliera cette journée, tout comme les journées passées aux côtés des sapeurs-pompiers de New York.

En effet, face à l'horreur de la situation, les sapeurs-pompiers du GSCF se sont rendus sur place, avec l'autorisation du gouvernement américain, pour venir en aide aux victimes et épauler leurs homologues.



Durant plus de cinq jours, l'équipe de sapeurs-pompiers du GSCF dirigée par Thierry VELU est restée sur place et a été invitée à participer à une cérémonie à la cathédrale Saint-Patrick, en présence des secours, sur demande des autorités américaines.

Octobre

Engagés depuis le début de l'épidémie, nous avons poursuivi nos actions en faveur des écoles, et plus particulièrement des élèves, pour lutter contre la COVID-19.

C'est dans ce cadre que nous avons offert 7 000 masques de catégorie 1 lavables et de la solution hydroalcoolique à l'Institut aéronautique Amaury-de-La-Grange, à Morbecque, dans le département du Nord. Ces masques étaient destinés aux élèves, qui viennent de nombreux pays.

En soutenant les élèves des écoles, nous poursuivons nos actions contre cette épidémie qui a accentué les inégalités dans le monde, et plus particulièrement précarisé des étudiants.



Novembre

Un stage de cohésion s'est déroulé en novembre 2021, qui a permis de rencontrer les nouveaux adhérents du GSCF. Il était le premier depuis le début de la pandémie.

Novembre

Migrants

Le 24 novembre, le président du GSCF dénonce l'hypocrisie suite au naufrage d'une embarcation de migrants et à leur décès au large de Calais.

Extrait :

Comme annoncé dans notre communiqué du 20 novembre, ce drame était prévisible, et d'autres personnes perdront la vie dans les prochains jours et mois.

Certains, pour leur bonne conscience, et surtout pour la presse, évoqueront le fait que cela reste de la faute des passeurs qui exploitent la misère, ainsi que l'a déclaré Monsieur CASTEX.

Néanmoins, si nous voulons endiguer cela, ne serait-il pas temps de réagir en intervenant sur chaque cas et en nous donnant les moyens ? Ou peut-être en se posant la vraie question sur le statut de réfugié ?

Il semblerait que nous ayons oublié ce que ce terme de réfugié signifie...

Notre article du 20 novembre est toujours d'actualité. Nous retrouverons dans les prochains mois des enfants, des bébés morts sur les plages ou ailleurs. **Si les passeurs sont mis en cause, les autres ont oublié leur devoir d'assistance...**



Inquiétude

Nous sommes toujours aussi inquiets face à cette situation, qui ne reflète d'aucune façon les valeurs de la France.

Pour Thierry VELU, chaque cas de personne sur le territoire français ne disposant d'aucun titre de séjour doit être étudié : migrants, migrants économiques, réfugiés, étudiants, travailleurs « sans papiers », regroupement familial, etc. ; plusieurs catégories de migrants, aux fondements juridiques différents, qui, normalement, devraient permettre à la France et à l'Europe de fixer les conditions d'accueil. Cette tendance à la multiplication des catégories, souvent ignorées d'un débat public focalisé sur la distinction « réfugié/non-réfugié », révèle la difficulté qu'éprouvent les autorités à saisir un phénomène migratoire mouvant, aux causes souvent multiples et délicates à cerner.

Laisser des personnes installer des camps sans aucune solution ni réponse entraîne obligatoirement des risques à court et long terme : maladies, drogue, insalubrité, agressions, conflits, viols, etc. Sans oublier les problèmes pour les riverains proches de ces zones ; riverains que nous avons tendance à oublier.

Il suffit de se promener sur les abords des grandes villes françaises pour apercevoir des camps de réfugiés.

Bien entendu, il est du devoir de la France d'apporter des solutions humaines, mais qui doivent aussi s'adapter à la situation du migrant suivant son pays. Laisser une personne qui vient en France uniquement pour des raisons économiques vivre dans un camp n'est aucunement une solution. De même que laisser un enfant dans un camp de réfugiés ne devrait pas exister, et qu'une solution d'assistance doit être apportée.

Nous ne souhaitons pas déborder de notre cadre d'action, mais nous resterons vigilants quant à la situation migratoire et à la prise en charge de ces personnes.



Novembre

Pour la première fois de son histoire, le GSCF sort un calendrier photo.

Une étude sera réalisée pour éventuellement renouveler cette opération.

2021

Ils parcourent les rues pour nous présenter

Que ce soit à Paris, en Corse, à Nantes, à Marseille ou à Nice, mais aussi en Guadeloupe, des personnes parcourent les rues pour faire connaître les pompiers humanitaires du GSCF.

Vous avez peut-être croisé ces personnes, que nous appelons les « fundraisers », et qui vous interpellent dans les lieux publics.

Chaque jour, ils parcourent les rues en gardant le sourire, pour nous permettre de poursuivre nos actions.

De nouveau, merci à ces fundraisers et aux nombreux donateurs qui nous font confiance

En 2021, ils nous ont représentés dans les villes et départements suivants :

GRENOBLE
CANNES
NICE
LE CANNET
TRAPPES
LYON
MARSEILLE
NANCY
NANTES
PARIS ET RÉGION PARISIENNE
RENNES
GUADELOUPE
LILLE
NICE
LA RÉUNION
BORDEAUX
ROUEN
CORSE
STRASBOURG
VALENCIENNES
DENAIN



Guadeloupe

Et dans les départements suivants en itinérance :

DPT 24
DPT 40
DPT 57
DPT 54
DPT 59
DPT 64
DPT 67



FRENCH RESCUE

GSCF

SAR

FRENCH RESCUE

GSCF

SAR



RAPPORT ANNUEL 2021

Rapport Financier

2021

Préparé par :

Le Groupe de Secours Catastrophe Français

Expertise Comptable BDL - Saint Amand les eaux

Approuvé par :

Commissaire aux comptes : Mazars

Rapport financier de l'année 2021

En 2020, un an après nos souhaits de développement et d'investissement, où nous nous inscrivions dans un programme de professionnalisation du GSCF, la COVID-19 bouleverse nos projets et crée une incertitude sur notre croissance.

Malgré cela, nous poursuivons ce développement et, en 2021, nous empruntons.

Cette crise que nous traversons tous a des répercussions sur notre ONG, et les dons attendus, certes, sont énormes, mais, au vu de nos actions réalisées, restent inférieurs à ce que nous attendions.

Néanmoins, notre ONG, en cette période de crise, a souhaité travailler avec des professionnels de la collecte en face à face, notamment ONG Conseil. Ce choix, dans un premier temps, émane d'une rencontre avec le fondateur d'ONG Conseil, Jean-Paul KOGAN-RECOIN, et Thierry VELU, le président et le fondateur du GSCF. Au-delà de la confiance entre nos deux organismes, le choix est d'ordre professionnel, pour les valeurs véhiculées par ONG Conseil et les personnes qui nous représentent

En cette période de crise, notre sélection se porte également sur les salaires des collecteurs, bien au-dessus du salaire minimum, puisque nous souhaitons donner un coup de pouce aux personnes qui travaillent pour le GSCF, et ne pas précariser encore plus ces jeunes ; et ce, bien que certaines ONG connues qui prônent le soutien à autrui et qui disposent d'autres moyens que le GSCF n'hésitent pas à précariser les jeunes, voire à les recruter avec des contrats de travailleur indépendant.

Ainsi, au-delà des obstacles liés à la conjoncture que nous traversons tous, notre budget 2021 exprime le choix d'une croissance portée par les opérations d'assistance, de secours et de développement de notre association, qui nécessitent des investissements importants dans la collecte.

Il est indispensable d'investir pour nous donner des moyens conséquents afin de nous développer, d'agir et de continuer à sauver des vies, tout en maintenant notre autonomie d'action.

Les choix opérés depuis 2019 nous permettront de nous projeter sur un développement important en 2024.

Ainsi, le rapport qui sera présenté est un rapport déficitaire de -2 728 500 euros.

Ce rapport financier témoigne avant tout du travail effectué par les équipes bénévoles et salariées dans une situation compliquée due à la COVID-19 et où, comme déjà évoqué, nous avons manqué de personnel salarié.

Néanmoins, avec des efforts et de la volonté, et en nous entraînant, nous avons réussi à maintenir notre cap.

Ce cap a été maintenu grâce à la confiance des donateurs, des partenaires et de l'ensemble des membres qui composent notre organisation.



Business Pôle Les Prés
22, rue Denis Papin
59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Groupe de Secours Catastrophe Français - GSCF

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Groupe de Secours Catastrophe Français - GSCF

Association

Siège social : Rue des Victoires - BP 80222 - 59654 Villeneuve d'Ascq Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'association Groupe de Secours Catastrophe Français,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Groupe de Secours Catastrophe Français - GSCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Villeneuve d'Ascq, le 14 juin 2022

 Audrey GUGGINO
CRENU
2022.06.14
12:45:49 +02'00'

Audrey Guggino-Crenu

Associée

Bilan Actif

		31/12/2021			31/12/2020
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	2 198	1 590	608	1 152
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	26 864	22 556	4 308	4 269
	Autres immobilisations corporelles	108 221	54 404	53 817	47 732
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	6 410		6 410	3 825	
TOTAL (I)	143 694	78 550	65 143	56 978	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	4 249		4 249	8 385
Avances et Acomptes versés sur commandes					
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	1 351		1 351	32 730	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	95 423		95 423	15 152	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 691		5 691	2 336
	TOTAL (II)	106 714		106 714	58 603
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		250 407	78 550	171 857	115 582
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	(7 965)	(7 965)
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	(574 877)	(474 488)	
Excédent ou déficit de l'exercice	(2 743 500)	(100 389)	
	Total des fonds propres (situation nette)	(3 326 342)	(582 842)
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	(3 326 342)	(582 842)
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	52 883	39 473
	Emprunts et dettes financières divers		506 827
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 422 061	135 133
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	23 255	16 991
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	3 498 199	698 423
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	171 857	115 582
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(2 743 499,97)	(100 389,07)
	(1) Dont à moins d'un an	1 583 581	669 200
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	927	62

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	21 238	21 572
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	6 500	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	50 098	88 362
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	1 027 059	382 936
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	8 600	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	65	29	
	Total des produits d'exploitation	1 113 560	492 899
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	42 321	21 491
	Variation de stock	4 136	(8 385)
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	3 772 822	543 411
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	837	296
	Salaires et traitements	51	3 642
	Charges sociales	885	1 502
	Dotation aux amortissements et dépréciations	18 706	22 765
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	18	173	
	Total des charges d'exploitation	3 839 776	584 896
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 726 216)	(91 996)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 726 216)	(91 996)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	112	60
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	112	60
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 202	3 500
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	3 202	3 500
RESULTAT FINANCIER		(3 090)	(3 440)
RESULTAT COURANT avant impôts		(2 729 306)	(95 436)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	14 100	560
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	14 100	560
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	15 156	4 953
	Sur opérations en capital	13 138	560
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	28 294	5 513
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(14 194)	(4 953)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		1 127 772	493 520
TOTAL DES CHARGES		3 871 272	593 909
EXCEDENT ou DEFICIT		(2 743 500)	(100 389)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature	69 046	285 402
	Prestations en nature		
	Bénévolat	74 751	
	TOTAL	143 797	285 402
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature	8 535	152 402
	Mise à disposition gratuite de biens	60 511	133 000
	Prestations		
	Personnel bénévole	74 751	
	TOTAL	143 797	285 402

Résumé Financier

SITUATION FINANCIÈRE

1 127 772 €

CREDITS

3 871 272 €

DEPENSES

Crédits

Ventes boutique GSCF : 19 028 euros

Ventes diverses : 2 209 euros

Convention FDD du GSCF : 3 500 euros

Convention Urgence SDF : 3 000 euros

Soutien du FDD : 8 600 euros

Total des subventions : 50 098 euros

Divers : 65 euros

Dons des particuliers : 1 027 059 euros

Dépenses

Frais d'intervention : 3 662 795 euros

Pour 2021, les frais d'intervention s'élèvent à 3 756 818 Euros .

Notre déficit fait suite à notre développement programmé, et fait l'objet d'un remboursement étalé sur plusieurs années.

Pour le GSCF, nous ne considérons pas cela comme un déficit, mais comme un crédit.

Au 31 décembre 2021, le GSCF disposait d'une trésorerie de 95 423 euros.

Des dons en nature ont également été effectués, liés aux interventions à hauteur de 69 046 euros. Le total des produits de tiers financeurs hors dons en nature est de 1 074 406 euros.



PERSPECTIVE

« QUELLES QUE SOIENT LES MESURES PRISES, UNE CATASTROPHE FRAPPE N'IMPORTE OÙ DANS LE MONDE, TOUCHE TOUTES LES CLASSES DE NOS SOCIÉTÉS, ET DÉPASSE TOUJOURS LES MOYENS DE PRÉVENTION OU DE SECOURS DISPONIBLES. » (THIERRY VELU)

Avant d'aborder les projets, je souhaite revenir sur les catastrophes naturelles par ce titre évocateur, mais si réaliste :

Cela n'arrive pas qu'aux autres.

Les catastrophes naturelles n'arrivent pas qu'aux autres, et la France est régulièrement impactée par des inondations, des tempêtes... Le risque zéro de revivre une marée noire ou toute autre catastrophe n'existe pas non plus.

En complément de la poursuite du soutien aux pays vulnérables afin qu'ils puissent se préparer aux catastrophes naturelles, un soutien aux collectivités locales est mis en place depuis le début de l'année 2022.

Le GSCF souhaite également rappeler le renforcement des plans communaux remis en avant par la loi MATRAS.

Ce soutien est dans un premier temps consacré à la mise en place de la réserve opérationnelle de matériel, qui permet aux collectivités et associations qui le souhaitent de disposer de matériel pour faire face à une catastrophe naturelle.

L'ouverture de la réserve s'est faite en mars et elle a été mise en service afin de nous permettre de disposer de matériel pour le conflit en Ukraine. Elle sera totalement opérationnelle à la fin du second semestre 2022.

À ce jour, nous allons accentuer notre communication auprès des collectivités locales pour mieux faire connaître cette réserve, et surtout l'importance de disposer de ce matériel dans le cadre des opérations d'assistance aux populations.

Étant donné qu'il est impossible d'empêcher les catastrophes naturelles ou d'influer sur elles, le programme cherche surtout à réduire la vulnérabilité des populations à ces catastrophes.

L'aide d'urgence constitue certes la première mission du GSCF, mais, grâce à l'expérience et aux connaissances que nous avons acquises sur le terrain, nous sommes bien placés pour travailler sur des programmes de préparation aux catastrophes. Nous sommes convaincus que la préparation aux catastrophes naturelles permet de sauver des vies et de réduire le risque de nouveaux désastres. Elle montre que nous sommes loin d'être impuissants face aux phénomènes naturels.

Le GSCF, constitué à ce jour de plus de 98 % de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, refusera toute accréditation afin de garder sa totale indépendance, conformément à son statut d'ONG (organisation non gouvernementale).

Locaux :

Comme évoqué, nos bâtiments sont trop dispersés, et nous allons devoir nous regrouper avec un pôle unique rassemblant des bureaux, et surtout disposer de notre matériel pour intervenir le plus rapidement possible.

Si le GSCF souhaite maintenir son siège à Villeneuve-d'Ascq, il n'est pas exclu qu'un pôle logistique et un second destiné au matériel pour les interventions internationales soient créés dans les prochains mois. À ce jour, nous disposons de la majorité des bureaux et des ressources matérielles dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Une étude a été réalisée concernant une implantation à Nîmes, qui n'a pas abouti malgré une dizaine de collectivités qui nous ont contactés. Une réflexion et une étude sont en cours pour mieux disposer nos entrepôts et nos bureaux. L'éventualité d'un entrepôt dans le sud de la France n'est pas exclue.

Parallèlement, nous projetons, sous moins de 24 mois, l'ouverture d'un bureau en Haute-Savoie et d'un autre à Paris, et, sous 48 mois, d'un bureau à Bruxelles et d'un autre à Genève.

Emploi :

Nous recrutons et nous manquons de personnel pour nos bureaux et notre logistique.

Ce manque de personnel a des répercussions importantes sur notre développement, mais également sur la mise en place de projets. Il a des conséquences sur le personnel actuel, qui doit pallier ce manque de candidatures.

Cela n'a eu aucune répercussion pour les réponses aux urgences, mais jusqu'à quand ?

Nous espérons que ce manque de salariés sera temporaire. Dans le cas contraire, nous devons trouver des solutions pour ne pas mettre en péril notre organisation, y compris nos actions de secours. À ce jour, nous avons ouvert plusieurs postes, qui seront si besoin délocalisés dans une autre région que les Hauts-de-France.

Pour faire suite à l'accentuation des missions, et pour répondre plus rapidement aux urgences, nous devrions, en 2024, recruter des responsables de missions issus de nos bénévoles. Ces adhérents sont sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires. Pour les pompiers professionnels, ils devront prendre une disponibilité. Leur nombre n'est pas encore déterminé, mais il sera d'un minimum de cinq personnes venant des rangs du GSCF.

Drones secours :

Drone secours a été mis en place juste avant la pandémie. Cette branche spécialisée du GSCF, si elle est déjà intervenue, n'a toujours pas trouvé ses marques. Ce développement a été ralenti dans un premier temps par la pandémie. Il est maintenant ralenti par la guerre en Ukraine, la majeure partie du personnel étant actuellement occupée à des actions d'assistance. Drone secours a néanmoins offert deux drones aux sapeurs-pompiers ukrainiens et un drone aux pompiers de Beyrouth.

Les objectifs de développement devraient être étudiés en fin d'année pour nous projeter dans l'avenir.



MANITAIRE
GENCE



www.drone-secours.fr

Avenir :

Notre projet de développement arrivera à ses premiers objectifs en 2024. Dans l'attente, nous devons préserver les actions tout en renforçant nos réponses aux urgences.

Adhérents :

Un plan de recrutement de personnel, mais également d'adhérents bénévoles devra être réalisé en 2022 et 2023 afin d'accentuer, comme déjà évoqué, nos actions sur le terrain.

Concernant nos adhérents sapeurs-pompiers professionnels, nous souhaitons remercier les SDIS qui libèrent facilement nos bénévoles dans le cadre d'opérations de secours urgentes, comme un séisme. Nous réfléchissons à la mise en place d'une convention en collaboration avec les SDIS.

Un travail sera réalisé pour permettre aux adhérents de disposer de supports de communication, afin qu'ils puissent être nos ambassadeurs auprès de leurs collègues et proches.

Ukraine :

Engagés depuis le début de la guerre en Ukraine entre conflit et catastrophe, nous devons nous adapter.

Les pompiers humanitaires du GSCF ont toujours su s'adapter aux situations de catastrophe de grande ampleur, habitués aux missions de secours, de sauvetage et d'assistance.

Le conflit en Ukraine nécessitera des moyens importants, qu'ils soient d'ordre logistique, humain ou financier.

Au-delà des moyens importants précités, nous devons et devons poursuivre nos actions de soutien, que nous avons programmées pour 2022, mais aussi finaliser la réserve opérationnelle de matériel à destination des collectivités, associations et pays qui en auraient besoin.

En qualité de président, la priorité est actuellement la mise en place de la plate-forme logistique.

Que ce soit notre matériel de secours, notre réserve, etc., nous sommes répartis sur plusieurs départements et secteurs. Nous devons, pour les urgences et les départs en mission, disposer d'une plate-forme logistique, d'accueil et de prise en charge de nos équipes.

Longtemps évoqué, notamment lors de la mise en place de la réserve opérationnelle de matériel, le conflit en Ukraine nous oblige à réfléchir, et surtout à trouver une solution.

Travailler notre organisation :

L'objectif consiste à effectuer et à mettre en œuvre des changements organisationnels pour permettre aux équipes de se déployer plus rapidement sur le terrain. Des notes d'information internes seront mises en place.

Collecte de fonds :

Nous devons poursuivre les collectes de fonds, qui nous permettront de maintenir notre développement, mais surtout de répondre à l'ensemble des urgences.





Toutes ces perspectives ont été évoquées par Thierry VELU, président fondateur du GSCF, lors de la réunion du conseil d'administration du 16 juin 2022 et de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2022.

Remerciements

Conseils Généraux :

Conseil Général du Nord : 59
Conseil Général du Pas-de-Calais : 62

Institutions, Mairies :

Mairie de Beon : 01 ; Mairie de Saint Vulbas : 01 ; Mairie de Druillat : 01 ; Mairie de Braye : 02 ; Mairie de Hirson : 02 ; Mairie de Lavaqueresse : 02 ; Mairie de Mondrepuis : 02 ; Mairie Villeneuve Saint Germain : 02 ; Mairie de Ganagobie : 04 ; Mairie de Les Mées : 04 ; Mairie Ancelle : 05 ; Mairie de Champoléon : 05 ; Mairie de Risoul : 05 ; Mairie de La Salle les Alpes : 05 ; Mairie de Saint Jean Saint Nicolas : 05 ; Mairie Mandelieu la Napoule : 06 ; Mairie de Saint Martin du Var : 06 ; Mairie de Peille : 06 Mairie de Tende : 06 ; CCAS Andance : 07 ; Mairie Berrias-et-Casteljau : 07 ; Mairie de Cheveuges : 08 ; Mairie Nouvelle de Bazeilles : 08 ; Mairie de Bethmale : 09 ; Mairie de Montbel : 09 ; CCAS de Pamiers : 09 ; Mairie de Val-de-Sos : 09 ; Mairie Mussy sur Seine : 10 , Mairie de Conques-sur-Orbiel : 11 ;Mairie de Saint Martin Lys : 11 ; Mairie de Saissac : 11 ; Mairie de La Rouquette : 12 ; Mairie de Villefranche de Rouergue : 12 ; Mairie Saint Antonin sur Bayon : 13 ; Mairie de Argences : 14 ; Mairie de Aure sur Mer : 14 ; Mairie de Bougy : 14 ; Mairie de Cormelles le Royal : 14 ; Maire de Fontenay le Marmion :14 ; Mairie de Magny-en-Bessin : 14 ; Mairie de Manneville la Pipard : 14 ; Mairie de Noues-de-Sienne : 14 ; Mairie Le Vey : 14 ; Mairie de Saint-Contest : 14 ; Mairie de Troarn : 14 ; Mairie de Verson : 14 ; Mairie de Villy Bocage : 14 ; Mairie de Maurs : 15 ; Mairie de Chasseneuil sur Bonnieure : 16 ; Mairie de Foussignac : 16 ; Mairie de Saint Martin du Clocher : 16 ; Mairie de Saint Romain : 16 ; Mairie de Salles-de-Barbezieux : 16 ;Mairie Aytre : 17 ; CCAS de Le Gua : 17 ; Mairie de Moëze : 17 ; Mairie de Puilboreau : 17 ; Mairie de Saint-Augustin-sur-Mer : 17 ; Mairie de Saint-Hilaire-de-Villefranche : 17 ; Mairie de Genouille : 17 ; Mairie La Celle Conde : 18 ; Mairie de Givardon : 18 ; Mairie de Léré : 18 ; Mairie de Montigny : 18 ; CCAS Mornay sur Allier : 18 ; Mairie de Moulins sur Yèvre : 18 ; Mairie de Saint Martin d'Auxigny : 18 ; Mairie de Espartignac : 19 ; Mairie de Chirac Bellevue : 19 ; Mairie de Neuvic : 19 ; Mairie de Serandon : 19 ; Mairie de Sotta : 20 ; Mairie de Change : 21 ; Mairie de Crugey : 21 ; Mairie de Rougemont : 21 ; Mairie de Bourseul : 22 ; Mairie de Brusvily : 22 ; Mairie de Châtaudren-Plouagat : 22 ; Mairie Haut Corlay : 22 ; Mairie de Megrit : 22 ; Mairie de Paimpol : 22 ; Mairie de Plemet : 22 ; Mairie de Plemy : 22 ; Mairie de Ploubazlanec : 22 ; Mairie de Plouisy : 22 ; Mairie de Plouvara : 22 ; Mairie de Quévert : 22 ; Mairie de Taden : 22 ; Mairie de Trémargat : 22 ; Mairie de Colondannes : 23 ; Mairie de Croze : 23 ; Mairie de Marsac : 23 ; Mairie de Mansat la Courrière : 23 ; Mairie de Naillat : 23 ; Mairie Saint-Agnant-Près-Crocq : 23 ; Mairie de Razac sur L'Isle : 24 ; Mairie Saint-Léon sur l'Isle : 24 ; Mairie Saint-Pantaly-d'Excideuil : 24 ; Mairie de Franois : 25 ; Mairie de Fuans : 25 ; Mairie de Métabief : 25 ; Mairie Buis les Baronniees : 26 ; Mairie de Condillac : 26 ; Mairie de Gervans : 26 ; Mairie La Batie-Rolland : 26 ;Mairie de Montlaur-en-Diois : 26 ; Mairie de Venterol : 26 ; Mairie de Réauville : 26 ; Mairie de Bosc Renoult en Roumois : 27 ; Mairie de Bourg Achard : 27 ; Mairie de Droisy : 27 ; Mairie de Fontaine-sous-Jouy : 27 ; Mairie de Hondouville : 27 ; Mairie de Incarville : 27 ; Mairie de Martot : 27 ; Mairie de Merey : 27 ; Mairie Notre Dame de l'Isle : 27 ; Mairie du Pont de l'Arche : 27 ; Mairie de Villiers en Désœuvre : 27 ; Mairie de Dancy : 28 ; Mairie de Rueil la Gadelière : 28 ; Mairie de Saint-Aubin Des Bois : 28 ; Mairie de Combrit : 29 ; Mairie de Saint-Coulitz : 29 ; Mairie de Guilers : 29 ; CCAS Lampaul-Ploudalmézeau : 29 ; Mairie de Plougonvelin : 29 ; CCAS de Plomelin : 29 ; Mairie de Primelin :29 ; Mairie de Chusclan : 30 ; Mairie de Aspet : 31 ; Mairie de DREMIL -LAFAGE : 31 ; Mairie de Flourens : 31 ; CCAS Lagardelle-sur Lèze : 31 ; Mairie de Poucharramet : 31 ; Mairie de Salies du Salat : 31 ; Mairie de Villeneuve les Bouloc : 31 ; Mairie de Saint Loube-Amades : 32 ; Mairie de Saint Sauvy : 32 ; Mairie de Ambares et Lagrave : 33 ; Mairie de Blaye : 33 ; Mairie de Cartelegue : 33 ; Mairie de Civrac-de-Blaye 33 ; Mairie de Daignac : 33 ; Mairie de Galgon : 33 ; Mairie de Grezillac : 33 ; Mairie de Mazion : 33 ; Mairie de Pineuilh : 33 ; Mairie de Saint Maixant : 33 ; Mairie de Poilhes : 34 ; Mairie de Saussines : 34 ; Mairie de Villeneuve lès Maguelone : 34 ; Mairie de Brie : 35 ; Mairie de Chevaigné : 35 ; Mairie de La Richardais : 35 ; Mairie de Lourmais : 35 ;Mairie de Montreuil le Gast : 35 ; Mairie de Clion sur Indre : 36 ; Mairie de Fontguenand : 36 ; Mairie de Mers sur Indre : 36 ; Mairie de Preaux : 36 ; Mairie de Saint Gilles : 36 ; Mairie de Montlouis : 37 ; Mairie de Saint-Christophe-sur-le-Nais : 37 ; Mairie de Buissières: 38 ; Mairie de Crolles : 38 ; CCAS de Saint Martin d'Uriage : 38 ; Mairie de Seyssins : 38 ; Mairie de Soleymieu : 38 ; Mairie de Saint Jean d'Hérans : 38 ; Mairie de Sousville : 38 ; Mairie Les Trois Châteaux : 39 ; Mairie de Commenailles : 39 ;Mairie de Marnoz : 39 ; Mairie de Mutigney : 39 ; Mairie de Septmoncel-les-Molunes ; Mairie de Capbreton : 40 ; Mairie de Castets des Landes : 40 ; CCAS de Saint-Martin de Seignanx : 40 ; Mairie de Seignosse : 40 ; Mairie MUIDES SUR LOIRE : 41 ; Mairie de Saint Aignan : 41 ; Mairie de Suèvres : 41 ; Mairie de Seigy : 41 ; Mairie Le Plessis-Dorin : 41 ; CCAS de Montagny : 42 ; Mairie de Bussièeres : 42 ; Mairie de Feurs : 42 ; Mairie de Saint Barthélemy Lestra : 42 ;

Mairie de Saint-Cyr-de-Favières : 42 ; Mairie de Saint-Marcel d'Urfé : 42 ; Mairie de Asserac : 44 ; Mairie de Nozay : 44 ; CCAS de La Montagne : 44 ; Mairie de Le Cellier : 44 ; Mairie de Pannecé : 44 ; Mairie de Saint André des Eaux : 44 ; Mairie de Sainte Reine de Bretagne : 44 ; Mairie Fay de Bretagne : 44 ; Mairie de Piriac-Sur-Mer : 44 ; Mairie de Dordives : 45 ; Mairie de Lailly-en-Val : 45 ; Mairie de Mardié : 45 ; Mairie de Montcresson : 45 ; Mairie de Thimory : 45 ; Mairie de Laresses : 46 ; Mairie de Pern : 46 ; Mairie de Lalandusse : 47 ; Mairie de Marmande : 47 ; Mairie Saint Maurin : 47 ; Mairie de Saint-Pardoux-du-Breuil : 47 ; Mairie des Gorges-Du-Tarn-Causse : 48 ; Mairie de Gatuzieres : 48 ; Mairie Le Pampidou : 48 ; Mairie Bellevigne les Châteaux : 49 ; CCAS de Montreuil Juigne : 49 ; Mairie de Soulaire et Bourg : 49 ; Mairie de Tuffalun : 49 ; CCAS Le Chefresne : 50 ; Mairie de Colomby : 50 ; Mairie de Hamelin : 50 ; Mairie de Lucerne d'Outremer : 50 ; Mairie de Pierreville : 50 ; Mairie de Saint-Germain-de-Tournebut : 50 ; Mairie de Cormontreuil : 51 ; Mairie de Montmirail : 51 ; CCAS du Bourgneuf la Forêt : 53 ; CCAS La Chapelle Craonnaise : 53 ; Mairie de Le Genest St Isle : 53 ; Maire de Rennes-en-Grenouilles : 53 ; Mairie de Lantéfontaine : 54 ; CCAS de Méréville : 54 ; Mairie de Parux : 54 ; Mairie de Pierreville : 54 ; Mairie de Tucquegnieux : 54 ; Mairie de Villers la Montagne : 54 ; Mairie de Villerupt : 54 ; Mairie de Voinemont : 54 ; Mairie de Bonnet : 55 ; Mairie Dieppe sous Douaumont : 55 ; Mairie de Etel : 56 ; Mairie de Langoëlan : 56 ; Mairie de Le Hézo : 56 ; Mairie CCAS Saint Armel : 56 ; Maire Saint-Philibert : 56 ; Mairie de Sulniac : 56 ; CCAS d'Ars sur Moselle : 57 ; Mairie de Audun le Tiche : 57 ; Mairie de Dieuze : 57 ; Mairie de Diebling : 57 ; Mairie de Grosblierstroff : 57 ; Mairie de Kerbach : 57 ; Mairie de Russange : 57 ; Mairie de Rosselange : 57 ; Mairie Longeville les Metz : 57 ; Mairie de Stiring-Wendel : 57 ; Mairie de Sturzelbronn : 57 ; Mairie de Seremange - Erzange : 57 ; Mairie de Auby : 59 ; Mairie de Bavay : 59 ; Mairie de Cuincy : 59 ; Mairie de Cysoing : 59 ; Mairie de Douai : 59 ; Mairie de Flines lez Raches : 59 ; Mairie de Fort-Mardyck : 59 ; Mairie de Guesnain : 59 ; Mairie La Madeleine : 59 ; Mairie de Orsinval : 59 ; Mairie de Trieth St Léger : 59 ; Mairie de Villeneuve d'Ascq : 59 ; Mairie de Râches : 59 ; Mairie St Sylvestre Cappel : 59 ; Mairie de Taisnières-sur-Hon : 59 ; Mairie de Bornel : 60 ; Mairie de Alençon : 61 ; Mairie de Bursard : 61 ; Mairie La Selle-la-forge : 61 ; Mairie de Ardres : 62 ; CCAS de Billy-Berclau : 62 ; Mairie de Bours : 62 ; CCAS Carvin : 62 ; Mairie de Corbehem : 62 ; Mairie de Cucq : 62 ; Mairie d'Etaples sur Mer : 62 ; CCAS D'Estrée-Blanche : 62 ; Mairie de Gonnehem : 62 ; Mairie de Havrincourt : 62 ; Mairie de Liétres : 62 ; Mairie de Longuenesse : 62 ; Mairie de Saint Martin lez Tatinghem : 62 ; Mairie de Serques : 62 ; Mairie de Boiry Sainte Rictrude : 62 ; Mairie Wittes : 62 ; Mairie de La Chapelle Agnon : 63 ; Mairie de Behorleguy : 64 ; Mairie de Itxassou : 64 ; Mairie de Prechacq Josbaig : 64 ; Mairie de Uzein : 64 ; Mairie de Mont : 65 ; Mairie de Villelongue : 65 ; Mairie de SALEILLES : 66 ; Mairie de Amélie-les-Bains Palalda : 66 ; Mairie de Drulingen : 67 ; Mairie Duntzenheim : 67 ; Mairie d' Ergersheim : 67 ; Mairie de Oberschaeffolsheim : 67 ; Mairie de Village Neuf : 68 ; Mairie de Attenschwiller : 68 ; Mairie de Horbourg-Wihr : 68 ; Mairie de Kruth : 68 ; Mairie de Sainte Croix aux mines : 68 ; CCAS de Vaulx en Velin : 69 ; Mairie de Belleville : 69 ; Mairie de Champagne au Mont d'or : 69 ; Mairie de Fougerolles Saint Valbert : 70 ; Mairie Bourbon-Lancy : 71 ; Mairie de Mont : 71 ; Mairie Issy-L Eveque : 71 ; Mairie Saint Bonnet de Cray : 71 ; Mairie de Serrigny-en-Bresse : 71 ; Mairie La Bazoge : 72 ; Mairie de Berfay : 72 ; Mairie La Chapelle Saint Aubin : 72 ; Mairie de la Ferté-Bernard : 72 ; Mairie La Suze sur Sarthe : 72 ; Mairie de Spay : 72 ; Mairie de Voivres-les-le Mans : 72 ; Mairie de Le Bois : 73 ; Mairie de Peisey-Nancroix : 73 ; Mairie de Seez : 73 ; Mairie de Tignes : 73 ; CCAS Saint Alban Leysse : 73 ; Mairie de La Balme de Sillingy : 74 ; Mairie de Bluffy : 74 ; Mairie de Franc lens : 74 ; Mairie de Frangy : 74 ; Mairie de Sevrier : 74 ; Mairie d'Etretat : 76 ; Mairie de Le Trait : 76 ; Mairie de Montigny : 76 ; Mairie de Muchedent : 76 ; Mairie de Port Jérôme sur Seine : 76 ; Mairie de Rouxmesnil Bouteilles : 76 ; Mairie de Saint-Aubin lès Elbeuf : 76 ; Mairie de Saint Laurent de Brededent : 76 ; Mairie Val de la Haye : 76 ; Mairie de Vatierville : 76 ; Mairie de Paluel : 76 ; Mairie de Oherville : 76 ; CCAS de Chailly-en-Bière : 77 ; Mairie de Coutencon : 77 ; Mairie de Compans : 77 ; CCAS de Nanteuil les Meaux : 77 ; CCAS de St Thibault des Vignes : 77 ; Mairie de Nangis : 77 ; Mairie de Saint-Pierre-lès-Nemours : 77 ; Mairie de Marles-en-Brie : 77 ; Mairie de Le Pin : 77 ; Mairie de Soignolles en Brie : 77 ; Mairie de Pamfou : 77 ; Mairie Vieux Champagne : 77 ; Mairie de Galluis : 78 ; Mairie de Juziers : 78 ; Mairie de Mareil-Marly : 78 ; Mairie de Belleville : 79 ; Mairie de François : 79 ; Mairie de Nanteuil : 79 ; Mairie de Pers : 79 ; Mairie de Saint-Symphorien : 79 ; Mairie de Cagny : 80 ; Mairie de Moyenneville : 80 ; Mairie de Marssac : 81 ; Mairie de Tecou : 81 ; Mairie de Barjols : 83 ; Mairie de Tourtour : 83 ; Mairie de Murs : 84 ; Mairie de Xanton-Chassenon : 85 ; Mairie de Le Fenouiller : 85 ; Mairie de Thiré : 85 ; Mairie Sainte Pexine : 85 ; Mairie Availles Limouzine : 86 ; Mairie de Chouppes : 86 ; Mairie de Civaux : 86 ; Mairie Le Vigeant : 86 ; Mairie de Messemé : 86 ; Mairie St Genest Ambiere : 86 ; Mairie de Compreignac : 87 ; Mairie Bessines sur Gartempe : 87 ; Mairie Champnetery : 87 ; Mairie de Mézières-sur-Issoire : 87 ; CCAS de Rilhac-Rancon : 87 ; Mairie de Granges-Aumontzey : 88 ; Mairie de Grandrupt : 88 ; Mairie de Saulxures-les-Bulgnéville : 88 ; Mairie de Beon : 89 ; Mairie de Sergines : 89 ; Mairie de Larivière : 90 ; CCAS de Sevenans : 90 ; Mairie de Dourdan : 91 ; Mairie de Lardy : 91 ; CCAS de Neuilly sur Marne : 93 ; Mairie de Aulnay : 93 ; Mairie de Gentilly : 94 ; Mairie de Créteil : 94 ; Mairie de Marolles-en-Brie : 94 ; Mairie de Goussainville : 95 ; Mairie de Margency : 95 ; Mairie de Montreuil sur Epte : 95 .

Autres, Associations, Fondations,...

Association Soleil Neige évasion : 27 ; Association Racing Club de Muids Vauvray : 27 ; Association Entente Val de Reuil Louviers Handball : 27. Association FC Igoville : 27 Amicale SP de NOZAY : 44 ; Association Les Amis de la Rose de Cormontreuil : 51 ; Seclin PPP : 59 ; OGEC Notre Dame de la Treille : 59 ; Innerwheel Club de Chantilly : 60 ; Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer : 62 ; Association accueil de l'Audomarois : 62 ; Les amis du vieux Grigny : 69 ; Association Savoix Melodies : 74 ; Tulipe : 75 ; AASCC Compans : 77 ; Association FRAT Universelle Solidarité ; Comité de la Légion d'Honneur Courbevoie – Puteaux – La Défense ; Association Citoyen Universel.

Sociétés, Entreprises,...

Partenariat Humanitaire, l'entreprise Air France ; Bonduelle ; Dimm ; Mobile-money ; Sweat France ; MARCK&BALSAN ; Cabinet ACG et ASSOCIES ; Global Smart Rescue ; Pronal ; Rostaing ; Novacel .

Nous en profitons pour remercier l'ensemble des écoles qui nous soutiennent.

Nous tenons une fois de plus à remercier chaleureusement toutes les personnes qui permettent aux pompiers humanitaires du GSCF d'agir au quotidien.

MERCI pour votre confiance et MERCI d'être présents à nos côtés.

Les associations faisant partie du GSCF

Le fonds de dotation du GSCF

Le fonds de dotation est né en 2020, à l'initiative de Thierry Velu, président fondateur du GSCF, l'objectif étant de pouvoir disposer de moyens financiers afin de répondre aux situations de crise sur les plans international et national lors de catastrophes naturelles ou humaines, mais aussi à destination des personnes à la rue par le biais d'une association d'urgence.

Budget de fonctionnement 2021

Total des charges : 495 756 euros

Urgence SDF

En 1999, l'ONG des pompiers humanitaires du GSCF était créée. Dix ans plus tard, à la suite d'un hiver particulièrement rigoureux, Thierry VELU, président du Groupe de Secours Catastrophe Français, se rapproche des personnes SDF et décide de répondre à l'urgence, qui, chaque année, est présente à nos portes.

Dans un premier temps, et très rapidement, un kit de soutien pour les personnes à la rue, appelé également « kit de survie », est mis en place.

Ce kit a pour objectif de fournir une assistance pour les personnes SDF non prises en charge dans des foyers d'accueil.

Trois ans après, l'association constate que ces personnes sont totalement invisibles de la société. En 2013, le président du GSCF met en place un ruban vert, signe distinctif de soutien envers les personnes SDF.

Parallèlement, le GSCF interpelle les pouvoirs publics afin de trouver des solutions pour les personnes que nous appelons hypocritement « SDF ».

En 2014, un livre est publié : Si vous saviez ! La rue, une réalité (auteur : Thierry VELU).

En 2018, nous diffusons un Manifeste pour un changement de politique concernant la prise en charge des personnes à la rue.

Face à cette situation, qui, à notre époque, ne fait que s'aggraver, et dans l'objectif d'être mieux entendus et de faire changer, notamment, la prise en charge des personnes à la rue, le président du GSCF a décidé de créer une association destinée uniquement à l'urgence envers les personnes SDF.

Notre objectif, au-delà d'un soutien matériel dans l'ensemble de la France pour les personnes à la rue, est également de changer la prise en charge de ces personnes, devenue totalement archaïque à notre époque.

Budget de fonctionnement 2021

Total des charges : 1 022 786 euros

Ont participé à l'élaboration de ce rapport :

Pour la rédaction : Thierry VELU

Pour la relecture :

Charlène LOTH
Damien EVRARD
Lory DEMARETZ
Michel BUISSON

Graphisme : GSCF

juin 2022



GSCF - BP 80 222 - 59654 Villeneuve d'Ascq - Cedex
Bureau : 04 67 55 84 28
extranet@pompiers-gscf.org
www.gscf.fr